

## JCDecaux gagne un procès significatif en Allemagne

**La Cour de Hambourg a jugé que tous les dispositifs déroulants rétroéclairés 9m<sup>2</sup> sur le domaine public de Hambourg doivent être exploités par JCDecaux**

### Le droit de préemption de Stroër est jugé invalide

#### Communication Extérieure

Afrique du Sud  
Algérie  
Allemagne  
Arabie Saoudite  
Argentine  
Australie  
Autriche  
Belgique  
Brésil  
Bulgarie  
Cameroun  
Canada  
Chili  
Chine  
Corée  
Croatie  
Danemark  
Emirats Arabes Unis  
Espagne  
Estonie  
Etats-Unis  
Finlande  
France  
Hongrie  
Inde  
Irlande  
Islande  
Israël  
Italie  
Japon  
Kazakhstan  
Lettonie  
Lituanie  
Luxembourg  
Malaisie  
Norvège  
Oman  
Ouzbékistan  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
Qatar  
République Tchèque  
Royaume-Uni  
Russie  
Singapour  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Thaïlande  
Turquie  
Ukraine  
Uruguay

**Paris, le 5 juillet 2012 – JCDecaux SA** (Euronext Paris : DEC), numéro un mondial de la communication extérieure, annonce que, dans sa décision immédiatement exécutable du 29 juin 2012, le Tribunal Régional de Hambourg a entièrement donné raison à JCDecaux dans son action contre le partage des emplacements des dispositifs déroulants rétroéclairés 9m<sup>2</sup>, sur le domaine public de Hambourg, entre JCDecaux et Stroër. En 2007, à la suite d'un appel d'offres sur les droits publicitaires, JCDecaux avait remporté, sur le second plus important marché allemand de publicité extérieure, le droit d'exploiter en exclusivité jusqu'à 140 dispositifs déroulants rétroéclairés 9m<sup>2</sup> (représentant jusqu'à 840 faces publicitaires). A la suite de la conclusion de cet accord entre JCDecaux et la ville de Hambourg, Stroër avait obtenu le partage des emplacements par l'exercice d'un droit de préemption, ou de priorité, inclus dans des contrats précédents. En conséquence, seuls 55 emplacements avaient été attribués à JCDecaux, les 85 autres revenant à Stroër. Par la décision récente du Tribunal Régional de Hambourg, tous les dispositifs publicitaires exploités par Stroër doivent, dès maintenant, être démontés et les emplacements transférés en totalité à JCDecaux.

Cette décision prise par le Tribunal Régional de Hambourg suit la position du Conseil de la Concurrence allemand qui a estimé, dans un rapport produit durant la procédure, que les droits de préemption de façon générale sont contraires aux droits de la concurrence, et donc nuls. Ces droits de préemption avaient été accordés non seulement dans les précédents contrats avec la ville de Hambourg, mais aussi dans presque toutes les villes où DSM Deutsche Städte Medien GmbH, acquis par Stroër en 2004 détenait des contrats.

**Jean-François Decaux, Co-Directeur général de JCDecaux**, a déclaré : « *Nous sommes très satisfaits que le Tribunal ait suivi la position défendue par JCDecaux et le Conseil de la Concurrence allemand, et espérons proposer prochainement un réseau exclusif de dispositifs déroulants rétroéclairés 9m<sup>2</sup> aux meilleurs emplacements d'Hambourg. Au-delà de ce cas précis, cette décision marquera la fin de l'application des clauses de préemption en Allemagne. Cela favorisera la concurrence dans les appels d'offres. A l'avenir, l'opérateur qui présentera l'offre la plus attractive gagnera systématiquement* ».

#### Chiffres clés du Groupe :

- Chiffre d'affaires 2011 : €2 463m; CA 1er trimestre : €569,0m
- JCDecaux est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris et fait partie des indices Euronext 100 et Dow Jones Sustainability
- N°1 mondial du mobilier urbain (426 200 faces publicitaires)
- N°1 mondial de la publicité dans les transports avec 175 aéroports et 280 contrats de transport dans les métros, bus, trains et tramways (367 800 faces publicitaires)
- N°1 européen de l'affichage grand format (208 500 faces publicitaires)
- N°1 de la communication extérieure en Asie-Pacifique (202 200 faces publicitaires)
- N°1 mondial du vélo en libre-service
- 1 013 500 faces publicitaires dans plus de 55 pays
- Une présence dans 3 700 villes de plus de 10 000 habitants
- 10 300 collaborateurs

#### Contacts

**Direction de la Communication** : Agathe Albertini  
01 30 79 34 99 – agathe.albertini@jcdecaux.fr  
**Relations Investisseurs** : Nicolas Buron  
01 30 79 79 93 – nicolas.buron@jcdecaux.fr

JCDecaux SA

Siège Social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine - France - Tél. : +33 (0)1 30 79 79 79  
Royaume-Uni : 991 Great West Road, Brentford - Middlesex TW8 9DN - Tél. : +44 (0) 208 326 7777  
www.jcdecaux.com

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 382 727,35 euros - 307 570 747 RCS Nanterre - FR 44307570747